Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260528-DCM20262805077-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	25
Votants	28

L'an deux mil vingt-six, le 8 mai 2026 à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Céline AMELINE, Gérard BERRÉE, Valérie BERRÉE, Dominique BOISSEL, Bruno BOURGEOIS, Anne BRIONNE, Sophie CHAPRON, Christophe CHEVALIER, Stéphanie DUMAND, Véronique DUTAY, Ludovic GARCIAS, Audrey GRUEL, Daniel GUERARD, Roland HERCOUËT, Sonia JEAN-MARIE, Anthony LEBORGNE, Sylvie LEROY, Alexandre LETERME, Antoine MAILLARD, Pascal MOISAN, Sophie RICHARD, Catherine ROBIN, Joël TARDIF, Thierry THOMAS, Nicolas VERON GRUAU

Excusés ayant donné procuration : Anaïs ANGÉ à Anne BRIONNE, Chantal PERSAIS à Roland HERCOUËT, Thomas SANDER à Nicolas VERON GRUAU

Absents : Sabine ROULLET

A été nommée secrétaire : Gérard BERRÉE

2026-2805-077 – Jeunesse – tarifs des séjours jeunesse

Par délibération n°2025-0307-067 en date du 03 juillet 2025, le barème de participation financière due par les familles concernant les séjours et mini-séjours initiés par l'Espace Jeunes (L'Ado'sphère) est le suivant :

- Prise en charge des frais engagés (transport compris) aux séjours et mini-séjours : 50% par la Commune et 50% par les familles (par jeune bréalais).
- Prise en charge des frais engagés (transport compris) aux séjours et mini-séjours : 100% par les familles (par jeune domicilié hors commune).
- Les tarifs peuvent être variables selon les séjours et mini-séjours.

Les tarifs ci-dessous ont été actés en commission Jeunesse le 18/05/2026 concernant le séjour et le mini-séjour initiés par l'Espace Jeunes :

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260528-DCM20262805077-DE

Typologie du séjour	Coût/séjour/jeune (hors frais de personnel)	Tarif /jeune bréalais	Tarif /jeune externe à la commune
Mini-séjour Trial (1 nuitée)	100€	50€	100€
Séjour Surf (4 nuitées)	300€	150€	300€

Il est également proposé de ne pas rembourser les familles en cas d'annulation de participation du jeune à un séjour et/ou mini-séjour survenue dans les 48h avant la date du départ sans présentation d'un justificatif médical.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- D'approuver le principe de participation financière : 50% par la Commune et 50% par les familles par jeune bréalais, dans le cadre des séjours et mini-séjours proposées par l'Espace Jeunes.
- D'approuver le principe de participation financière : 100% par les familles par jeune domicilié hors commune) dans le cadre des séjours et mini-séjours proposées par l'Espace Jeunes.
- D'autoriser Madame le Maire à établir sur la base du coût total prévisionnel le tarif appliqué à chaque séjour et chaque mini-séjour

Résultat du vote : pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

Le Secrétaire de séance
Gérard BERRÉE